

# GUIDE PAS A PAS

## INSCRIPTIONS VACANCES SCOLAIRES

**1<sup>er</sup> CAS** → Votre enfant est déjà inscrit à l'une des activités suivantes : accueil du matin, études dirigées suivies de l'accueil du soir, accueil du soir et mercredi (matin, après-midi, journée complète)

### Les étapes de l'inscription Vacances

1<sup>ère</sup> étape

Vous devez vous rendre dans **Inscription Périscolaire / Vacances**



2<sup>ème</sup> étape

Vous devez cliquer sur **activités enfants** puis **sélectionner le centre**

#### DEMANDE D'INSCRIPTION

**i** Pour effectuer une nouvelle inscription, choisissez le type d'activité puis la personne.

Activité\* :

Choisissez 

#### ACTIVITÉS ENFANTS

- > 1- Pièces justificatives à fournir 25/26
- > 2 - RESTAURATION SCOLAIRE SE 25/26
- > 3 - ACCUEIL DU SOIR 16h30-19h00 SE 25/26
- > 8 - MERCREDI JOURNEE 7h30 - 19h00 25/26
- > **HIVER St-Exupéry élémentaire -EST 2026** (highlighted with a blue circle)
- > Vacances Est 2025/2026

3<sup>ème</sup> étape

Accéder au planning pour réserver les jours



4<sup>ème</sup> étape

Pour réserver des jours vous devez, impérativement, faire cette étape

MODIFIER

A L'ARRIVEE SUR LE PLANNING CLIQUER EN HAUT A DROITE SUR MODIFIER

Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je
22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

Villemonde

ACCUEIL DOSSIER INSCRIPTIONS FACTURATION MESSAGERIE ACTUALITÉS

20 SEPTEMBRE 2024 Aujourd'hui Activités enfants

Olivia : Octobre 2024 < > MENSUEL QUINZAINE SEMAINE

Ma Me Je Ve Sa Di Lu Ma Me

01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

- RESTAURATION SCOLAIRE SE

- ETUDE ET ACCUEIL DU SOIR 16h30-19h30

bussaint Saint-Exupéry élémentaire - EST

Quitter Valider

Si les vacances se déroulent sur 2 mois distincts, il faut valider en suivant la procédure avant de faire défiler le planning sur le mois d'après.

Sélectionner les jours souhaités puis cliquer sur valider



ATTENTION CE N'EST PAS FINI ! Vous devez cliquer, à droite du planning, sur :

TERMINER LES MODIFICATIONS

**2ème CAS** → Votre enfant est inscrit seulement à la restauration scolaire et/ou aux études dirigées :

1ère étape

Vous devez vous rendre dans **Inscription Périscolaire / Vacances**



2ème étape

Cliquer sur **activités enfants** puis sélectionner **VACANCES EST OU OUEST** selon votre secteur et **enregistrer vos justificatifs de travail**.

ACTIVITÉS ENFANTS 1 inscription/demande

Seules les activités en cours ou futures, correspondant à la tranche d'âge de votre enfant, sont affichées dans le formulaire d'inscription.

SAISIE D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION

Les champs obligatoires sont précédés d'un astérisque (\*).

Type d'Activité : 20 - VACANCES EST

Activité\* : Vacances Est 2025/2026 du 01/09/2025 au 31/08/2026

Date d'entrée souhaitée : 16 Janvier 2026  
Non modifiable pour cette activité

06 - Justificatif de travail récent - Adulte 1\* : Choisir un fichier Aucun fichier n'a été sélectionné  
Cette pièce sera obligatoire pour finaliser votre inscription

07 - Justificatif de travail récent - Adulte 2\* : Choisir un fichier Aucun fichier n'a été sélectionné  
Cette pièce sera obligatoire pour finaliser votre inscription

**ENREGISTRER**

**Vous devez attendre la validation du pôle des affaires scolaires et périscolaires puis suivre les démarches du 1<sup>er</sup> CAS.**

**3ème CAS** → Vous n'avez effectué aucune inscription aux activités périscolaires et fourni aucune pièce justificative.

Cliquez sur le lien suivant <https://espace-citoyens.villemomble.fr/> pour accéder au portail famille.

Dans inscriptions périscolaires 2025-2026, vous devez suivre le guide Pas à Pas qui vous aidera à effectuer votre démarche.

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez prendre rendez-vous sur le site de la ville avec le service en cliquant sur le lien ci-dessous, et vous présentez avec les documents demandés et le carnet de santé de l'enfant : [Service Enfance : prendre rendez-vous en ligne ! | Ville de Villemomble](#)

***Pour les enfants bénéficiant d'une dérogation de secteur scolaire, merci de contacter le service via la messagerie du portail en précisant dans l'objet dérogation VACANCES***